MAIRIE DE PARIS

Secrétariat Général
Délégation Générale aux Relations Internationales

2012 DGRI 39 Subvention et avenant à convention (100.000 euros) avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Togo et Côte d'Ivoire).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Solidarité Sida est l'une des principales associations françaises de lutte contre le Sida. Bien connue pour ses actions parisiennes, et notamment le festival Solidays soutenue par la Mairie de Paris, cette association mène également des activités à l'international depuis 1998, en soutenant des associations du Sud porteuses de projets d'aide aux malades du Sida et à leurs proches.

En 2006, Solidarité Sida a créé le Fonds Solidarité Sida Afrique, association loi 1901, afin de soutenir l'accès aux soins et aux traitements des malades les plus démunis en Afrique. Le Fonds Solidarité Sida Afrique a pour mission de mutualiser des subsides et de les engager au profit de projets communautaires de lutte contre le Sida dans une conception globale, qui place le malade au centre des soins et des traitements. Le Fonds Solidarité Sida Afrique permet, grâce au régime de mécénat et à la défiscalisation qu'il implique, d'amplifier la coopération que Solidarité Sida développe sur fonds propres en Afrique : de nouveaux partenaires financiers sont ainsi mobilisés, tant au niveau des collectivités locales, qu'au niveau des dons de particuliers et d'acteurs privés. Les deux associations sont liées par une convention de gestion, dans laquelle le Fonds Solidarité Sida Afrique délègue à Solidarité Sida la gestion des ressources réparties à partir du Fonds, la promotion du Fonds et le suivi des programmes soutenus par le Fonds.

En 2010, le Fonds Solidarité Sida Afrique a présenté à la Ville de Paris un projet de trois ans, mené au Togo et en Côte d'Ivoire, dans la continuité du partenariat débuté en 2007 pour le Togo et en 2008 pour la Côte d'Ivoire. L'objectif général de ce projet est de fournir aux associations partenaires, les capacités d'assurer la pérennisation et le développement de leurs activités de prise en charge, en élaborant une stratégie associative solide au moyen d'une mobilisation adéquate des ressources. Cela se traduit d'une part par un soutien financier direct du Fonds Solidarité Sida Afrique à ses deux partenaires associatifs, Espoir Vie Togo (EVT) au Togo et le Centre Solidarité Action Sociale (Centre SAS) en Côte d'Ivoire, et d'autre part par un appui technique personnalisé, dispensé par les équipes techniques du Fonds.

De manière plus spécifique, le projet vise à renforcer les activités de prise en charge des deux partenaires, menées en complémentarité avec les autorités locales et dans le cadre des politiques nationales de lutte contre le Sida ; il s'agit également de soutenir leurs capacités en matière de gestion financière, administrative et de ressources humaines, afin de consolider la structuration de chacune des associations et d'améliorer la qualité de leurs interventions.

En octobre 2011, l'évaluation externe mandatée par la Ville de Paris sur le programme développé au Togo a été finalisée, ce qui a permis au Fonds Solidarité Sida Afrique de prendre en compte les recommandations pour y poursuivre ses activités. L'évaluation a en effet souligné la qualité du travail entrepris, tout en préconisant d'accentuer les missions d'appui technique auprès des deux associations Aide Médicale Charité et EVT jusqu'alors soutenues : face aux implications financières et humaines que cela entrainait, le Fonds Solidarité Sida Afrique, en accord avec ces deux associations et compte tenu de l'historique des partenariats, a choisi de recentrer son action auprès d'un seul partenaire, à savoir EVT et ses bureaux de Lomé et Sokodé.

Les actions d'EVT, avec l'appui du Fonds Solidarité Sida Afrique et le soutien de la Mairie de Paris, ont pour ambition d'améliorer la qualité de la prise en charge psychosociale et de l'accompagnement à l'observance, ce qui passe notamment par des formations à destination des personnels chargés de ces activités. Le travail porte également sur le renforcement global de la structuration associative, avec un accent fort sur la gestion des ressources humaines et la définition d'une stratégie d'intervention d'EVT à long terme, que ce soit pour la

redéfinition de ses missions ou pour la recherche de nouveaux partenariats financiers auprès, entre autres, d'entreprises privées. Le soutien du Fonds Solidarité Sida Afrique se traduira également par un transfert de compétences en matière de capitalisation des expériences et de plaidoyer, grâce à l'expertise acquise au Nord sur l'organisation d'événements mobilisant largement l'opinion publique et les décideurs.

Le projet en Côte d'Ivoire fait actuellement l'objet d'une évaluation externe sur commande publique de la Mairie de Paris, la contexte géopolitique du pays n'ayant pas permis à la mission d'être menée en 2011. Les résultats sont attendus pour la fin du premier semestre 2012. Ce projet est localisé au Nord du pays, à Korogho et est fondé sur le partenariat avec l'association Centre SAS. En lien avec l'hôpital de référence de Korogho où il effectue des permanences régulières, le Centre SAS développe des actions de prise en charge psychosociale des malades et de leurs proches. Le Fonds Solidarité Sida Afrique appuie ainsi son partenaire dans ses efforts en matière d'observance aux traitements, grâce à l'éducation thérapeutique et aux formations à destination du personnel d'accompagnement. Le Centre SAS bénéficie également de l'expertise des équipes de Solidarité Sida sur l'accès aux médicaments génériques, sur l'amélioration de l'observance et sur la fidélisation de la file active.

Au regard de la pertinence des programmes proposés en termes d'appui à la structuration associative et de soutien aux dispositifs communautaires de prise en charge des personnes vivants avec le VIH, je vous propose d'accorder une subvention de 100.000 euros au Fonds Solidarité Sida Afrique, et de m'autoriser à signer avec cette association une convention précisant les modalités d'attribution de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris